



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Madame Bety WAKNINE
Directrice générale
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. NOVA : 17/PFD/1755326 (corr. DU : Antoinette COPPIETERS)
Réf. CRMS : AA/MB/WMB20155_666_PU_Place_PayfaFosséprez_11
Annexe :

Bruxelles, le 23/12/2020

Envoi numérique (voir destinataires en fin d'avis) en raison de l'épidémie de Covid-19 – une copie papier suivra ultérieurement

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Place Andrée Payfa-Fosséprez, 11.
Demande de permis portant sur la réalisation de peintures et de dessins sur le mur de clôture de l'Académie de dessins donnant sur la place.

Avis de la CRMS

Madame la Directrice générale,

En réponse à votre courrier du 26/11/2020, reçu le 27/11/2020, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 16/12/2020.

Étendue de la protection

L'Académie des Beaux-Arts de Watermael-Boitsfort est reprise en ZICHEE, dans la zone de protection de la Maison communale et reprise à l'inventaire.



A gauche : localisation du bien sur Bruggis.

A droite : Vue aérienne sur l'îlot. La place A. Payfa-Fosséprez étant au premier plan. Image Google Maps

Historique et description du bien

L'îlot en question a été édifié en plusieurs phases entre 1874 et 1906. Il comprenait deux écoles dues au mécénat de Jonathan-Raphaël Bischoffsheim, construites par les architectes Hansotte et Cordyns, dont l'une donne sur la place Payfa-Fosseprez et l'autre vers la place Léopold Wiener. L'école des filles implantée au nord formait le pendant de l'école des garçons jusque dans les années 1950. Les écoles sont assorties d'un gymnase et de la maison du directeur. L'ensemble de ces bâtiments ont

1/3

évolué au fil de leurs occupations successives. L'école donnant sur la Place Andrée Payfa-Fosséprez est actuellement occupée par l'Académie des Beaux-Arts de Boitsfort.

Historique de la demande

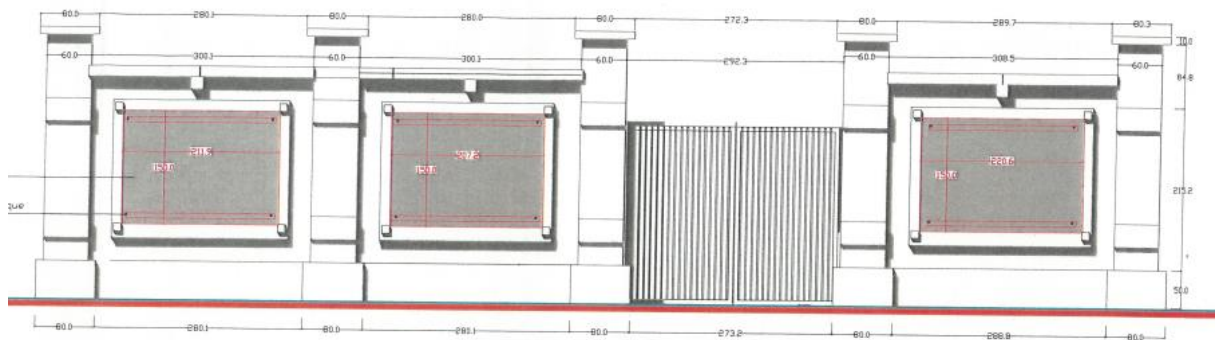
Le site a été proposé au classement comme ensemble en 2011 par la Commune de Watermael-Boitsfort. La CRMS avait soutenu la démarche de la Commune dans son avis du 19/10/2011, en reconnaissant que « *il s'agit d'un îlot très significatif du centre de Boitsfort, situé à l'articulation d'un noyau urbain ancien et des grands axes léopoldiens avec alignements d'arbres qui structurent la région. L'îlot joue un rôle déterminant tant du point de vue urbanistique et architectural que sur le plan paysager et du maillage vert. Situé dans le prolongement des étangs qui longent le boulevard du Souverain, il constitue grâce à ses arbres une séquence remarquable du « parc system » développé par Victor Besme dans la partie sud de la Région à partir de la deuxième moitié du XIXe siècle.* » Dans cet avis la CRMS demandait à la DMS « *dans l'objectif de mieux cibler la proposition – de classement –, d'étudier plus avant les différentes composantes de ce petit morceau de ville, en l'inscrivant dans une réflexion patrimoniale plus globale, portant sur l'évolution de l'ensemble de ce noyau ancien dont certaines parties sont déjà protégées.* » (Avis CRMS : WMB20155_509). Un arrêté de non entame de procédure de classement a cependant été pris le 24 septembre 2020.

Analyse de la demande

La demande est introduite par la Commune dans le cadre de son engagement contre les violences faites aux femmes. Elle porte sur création d'un lieu d'expression artistique sous forme de peintures et de dessins, sur le mur de l'Académie longeant la place Andrée Payfa-Fosséprez. Pour ce faire, plusieurs panneaux de bois sont fixés sur les trois surfaces rectangulaires en saillies du mur de briques. Ces derniers sont maintenus par quatre percements dans les joints entre les briques, tout en laissant visibles les cabochons de pierre dans les coins, l'ensemble formant ainsi un cadre. Les œuvres artistiques seront réalisées sur ces panneaux au rythme de quatre œuvres par an.



Vue sur l'académie de dessin et le mur, entouré de rouge, sur lequel seront installés les panneaux. Source : Google Street View. Avril 2019.



Ci-dessus : situation projetée. Les panneaux de bois sont placés afin de maintenir les cabochons visibles. Image tirée du dossier.

Avis

La CRMS souscrit à ce projet, respectueux du cadre dans lequel il est installé : ajustement des panneaux aux cadres et aux cabochons, dispositif réversible et non intrusif, mesures de fixation prises pour ne pas altérer les briques, ... Par ailleurs la CRMS estime que cette installation cadre avec le lieu d'expression artistique de l'Académie de dessins.

De manière générale, la CRMS recommande d'accorder l'attention et le soin qu'elle mérite à l'ensemble de l'académie et ses murs de pourtour, relevant e.a. l'état détérioré du mur côté rue Major Brück et l'intégration moins réussie (que dans l'objet de la demande) des productions artistiques accrochées aux grilles en fer forgé face au « Skate Park ».



A gauche : vue sur le mur de clôture, tagué, Rue Major Brück. Image Google Street View

A droite : vue sur la grille d'enceinte et ses panneaux du côté de la place Wiener. Image : iris monument.be

L'ensemble de l'îlot a une valeur patrimoniale et identitaire forte tant à l'échelle de la commune que celle de la Région. La CRMS réitère ses suggestions déjà émises lors de la demande classement en 2011 : la réalisation d'une petite étude sur toutes les composantes de l'îlot et sur l'ensemble de l'ancien noyau villageois, et une remise en valeur de l'ensemble de l'îlot, pour assurer au mieux sa préservation et sa valorisation.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

Envoi numérique en raison de l'épidémie de Covid-19 – une copie papier suivra ultérieurement

c.c. à BUP-DPC : mkreutz@urban.brussels ; csmets@urban.brussels ;
BUP-DU : acoppieters@urban.brussels ; slagrilliere@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels ;
espacepublic@urban.brussels
SCRMS : cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels